

Ordre du jour :

- I - Urbanisme et Travaux ;
- II - Marchés de travaux pour l'aménagement de la rue de Saxel et de la rue Guillermin (voirie et eau potable) ;
- III - Convention de financement avec le S.M.D.E.A. pour AEP Chez Dupuis – La Grange / Les Epiniers – Chez Bovet ;
- IV - Personnel communal ;
- V - Passage SIVOM à la Carte en SIVOM ;
- VI - Commission scolaire, culture, associations, animation ;
- VII - Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 AOÛT 2009

Sur convocation en date du 21 août 2009, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 27 août 2009, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mme Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Christian DUPUY, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : Mmes Sylvie FORESTIER, donné procuration à M. Patrick SAILLET, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, MM. Michel BAWEDIN, donné procuration à M. Jean MAURON, François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Didier GROBEL, Hervé MEYNENT,

Absents : Jean-François CHARRIERE, Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

I – Travaux et Urbanisme :

Monsieur MAURON, adjoint chargé du suivi des travaux informe le Conseil Municipal :

- ***Tranches d'Eau*** : Les Epiniers jusqu'à Chez Bovet ; Chez Ranquin jusqu'à la ferme de Rocafort ; Captage Granges-Gaillard.

Il y a eu quelques problèmes Chez Dupuis, avec le réducteur de pression.

Aux Granges-Gaillard, la réfection du captage est compliquée. Le réseau correspondant est donc réalimenté par le captage de la Veursaz. Ce réseau a 70 % de perte. Le diagnostic RDA réalisé en 2005 n'a pas permis de localiser les fuites. Le captage sera refait à 4 m de profondeur.

- ***Finalisation des travaux de goudronnage*** : Les abords de la piscine, le rond-point et le Chemin du Bru ont été totalement achevés ainsi que le chemin des grands prés.

Route des Combes : dans l'immédiat, des réparations doivent être effectuées. A l'avenir, une réfection totale de la route sera à prévoir à l'occasion d'un programme sur les réseaux hydrauliques.

Route de Chez Novelly : une portion sera achevée en septembre.

Parking de la Balance : il faudra décider si l'on cherche des solutions provisoires dans l'attente d'un reprofilage.

- ***Groupe scolaire***, maternelle et primaire, la discussion est en cours au SIVOM.

- ***Columbarium*** : le projet sera présenté au Conseil. Il est prévu qu'il comportera un toit et des bancs, pour permettre le recueillement dans des conditions un peu plus chaleureuses que les columbariums standards.

- Bâtiment de ***la Poste*** : il faudra conduire une réflexion quand la Poste nous aura précisé ses intentions quant à son propre usage des locaux.

- **Chemins des Voirons** : des travaux de reprofilage sont prévus sur le Chemin des Graz, dans sa partie la plus haute et permettront de le rapprocher du cours du Nant, au-dessus de la Cascade. Un nouvel accès a été créé depuis le Chemin des Prés du Thay jusqu'au parking du Monastère. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce favorablement sur le lancement de ces travaux ainsi que ceux d'aménagement dans le cadre du projet de mise en valeur des espaces naturels dans le Massif des Voirons – les travaux induits se montent à une enveloppe de 40 000 euros ; ce projet comprend également un volet signalisation et communication, pour lequel est prévu un budget d'ensemble de 10 000 euros.

Toujours dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à **engager auprès de la Région** le dossier de subvention correspondant, pour un montant global de 50 000 euros, à un taux d'intervention de 30 % soit 15 000 euros de subvention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager le dossier.

- Monsieur le Maire présente au Conseil la division parcellaire effectuée par le cabinet d'arpentage Borel, pour délimiter le terrain attenant au gîte communal occupé par la famille Lipai qui souhaite acquérir ce bien ; le terrain ainsi cédé comprend une surface de 683 m². Monsieur le Maire proposera un prix.

- M. le Maire présente au Conseil le **permis de construire** de Mme Sophie Gadat, vétérinaire, qui souhaite implanter un **cabinet vétérinaire** en face du cimetière, aux abords immédiats du garage Citroën. Le permis, prévoyant un accès par le parking, est conforme et a reçu un avis favorable de la commune. La SCI SEPA devrait pour réaliser ce projet acquérir 568 m² du terrain en question, propriété de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à vendre la parcelle concernée au prix coûtant.

II - Aménagement rue de Saxel et Rue Guillermin – réseaux Voirie et AEP Attribution du marché - Groupement d'Entreprises SASSI/SOCCO/ENROBALP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupement de commandes a été mis en place avec le SIVU d'assainissement Boège/Saxel pour l'opération «Aménagement Rue de Saxel et Rue Guillermin réseaux Voirie et AEP» à réaliser en tranchée commune avec la conduite d'assainissement.

Suite à l'avis d'appel à la concurrence lancé par le Groupement, trois entreprises ont présenté une offre et le coordonnateur du Groupement a décidé de retenir le Groupement d'Entreprises SASSI B.T.P. S.A.S. – SOCCO S.A.S. et ENROBALP S.A. pour un montant global des lots 1 et 2 de 727 494.25 euros H.T..

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix.

Le Conseil Municipal,

- considérant la délibération du 25 juin 2009 et les termes de la convention signée avec le SIVU d'assainissement Boège-Saxel ;

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire, coordonnateur du Groupement de commandes ;

- pris connaissance des résultats de la consultation et de la dévolution des travaux prévue selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'entériner** le choix du coordonnateur du Groupement de Commandes – *Commune de Boège/SIVU d'assainissement Boège-Saxel* – et **d'ATTRIBUER** au **Groupement d'Entreprises SASSI/SOCCO/ENROBALP** (l'entreprise SASSI de RUMILLY étant mandataire) les marchés de travaux de la rue de Saxel et de la Rue Guillermin relatifs aux :

Lot 1 : Renforcement AEP s'élevant à 202 895.00 € H.T. soit 242 662.42 € TTC ;

Lot 2 : Aménagements de voirie s'élevant à 524 599.25 € H.T. soit 627 420.70 € TTC

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants.

M. Mauron précise quant à ce dossier que les travaux de la rue Guillermin seront effectués avant l'hiver et que ceux de la rue de Saxel débiteront au printemps prochain.

A ce propos, M. Dupuy pose la question de la **sécurité des accès à la salle communale**, de l'implantation de places handicapées et de bornes pour empêcher les voitures de se garer dans l'accès. M. Martin demande par ailleurs une **sécurisation des accès piétons à la salle et à la bibliothèque**.

M. Mauron répond que le projet inclut un trottoir le long du mur de l'Ecole du Château afin d'assurer la circulation des piétons entre la place de la résistance et la salle et bien sûr toute la sécurisation obligatoire des abords immédiats. Dans le même temps, la ligne haute tension du stade sera enterrée.

M. Hervier demande si les travaux d'assainissement effectués rue Guillermin voici deux ans étaient complets ?

M. Mauron répond qu'il reste à réaliser un linéaire d'assainissement entre « Novel Industrie et le carrefour avec la rue de saxel » l'enfouissement des réseaux secs, le remplacement des candélabres de l'éclairage public, la réalisation d'un trottoir des deux côtés de la voie. Par ailleurs, route de Saxel, il y aura une plate-forme aux abords du lotissement. Il souhaite que sur le futur site Internet de la commune, il y ait possibilité d'informer les administrés des projets de travaux et des nuisances qui peuvent en résulter – coupures de voirie, coupures d'eau, etc.

III - Convention de Financement Avec Le S.M.D.E.A. pour AEP Chez Dupuis- La Grange / Les Epiniers – Chez Bovet :

M. le maire présente la proposition de **convention de financement liant la commune au S.M.D.E.A.** pour l'adduction d'eau potable sur les parties du réseau allant de Chez Dupuis à La Grange et des Epiniers à Chez Bovet. Elle s'établit ainsi :

42 200 euros de subvention du S.M.D.E.A.

168 800 euros d'emprunt à un taux fixe indicatif de 5,10% pour une durée de 30 ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve ce plan de financement et autorise le maire à signer la convention.

IV - Commission Culture, Associations, Scolaire, Animations :

- Mme Scherrer présente le tableau des **subventions aux associations** pour l'année 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions proposées. Mme Scherrer signale que la réponse du Sou des Ecoles au questionnaire étant très imprécise, la commission propose de lui faire un courrier indiquant que la subvention a été votée mais ne sera délivrée que sur réception d'une liste nominative des élèves de Boège, dont les familles sont adhérentes, et d'un budget précis. Le Conseil municipal, au vu du document, est d'accord avec cette démarche.

- Mme Scherrer présente par ailleurs une **modification au Règlement de fonctionnement de la cantine** : il s'agit d'ajouter un article au règlement général, concernant les rapports entre les familles et la surveillance cantine, ainsi rédigé :

4 – Rapports familles – surveillance cantine :

L'organisation de la surveillance de la cantine est du ressort de la commune de Boège qui emploie les personnes qui en sont chargées. De ce fait, tout différend pouvant survenir concernant cette surveillance ne peut être réglé que par la commune ; ceci exclut une intervention directe des familles auprès du personnel concerné ou des enseignants. Les familles qui auraient des plaintes à faire valoir sont invitées à prendre rendez-vous en mairie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

- Mme Scherrer présente alors le projet de « **rationalisation des assistantes maternelles** ». A la suite d'une enquête conduite par M. Dupuy et Mme Scherrer, il s'avère que les problèmes rencontrés aujourd'hui en termes d'accueil familial des enfants d'âge préscolaire restent largement les mêmes que ceux dépistés lors de l'enquête de 2002. Ces problèmes sont de caractère administratif et juridique. Afin de leur fournir un support, Mme Scherrer propose de créer un emploi pour quatre heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires afin d'assurer la gestion du planning global, l'aide au contrat et au suivi de son évolution, la médiation en cas de conflit, la veille législative et juridique. On lui demanderait par ailleurs d'organiser une réunion de deux heures un mois sur deux pour rompre l'isolement ; on proposerait aux communes intéressées de contractualiser au pro rata du nombre d'assistantes maternelles gérées. Cette solution serait mise en place pour un an, sur la base d'un CDD et au bout de ce délai, le bilan permettra de décider si on pérennise ce système. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et donne également un avis favorable à l'ouverture de **deux postes (filière animation)** pour assurer correctement la **surveillance cantine**. Charge le Maire du recrutement qui se fera sous contrat à durée déterminée.

- M. Christian Dupuy donne lecture d'un courrier de l'association **Rock-Danse** qui occupe déjà la salle polyvalente deux soirs par semaine et demande l'autorisation de la louer un soir hebdomadaire de plus. La commission est défavorable à cette demande. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré refuse à l'unanimité. La même association demande par ailleurs à réserver la salle communale pour son gala de fin d'année le 5 juin 2009. La commission est peu favorable à cette réservation, dans la mesure où les établissements scolaires n'ont pas encore bloqué leurs dates de fêtes de fin d'année. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce défavorablement.

- Mme Scherrer demande au Conseil municipal s'il est favorable à continuer la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente à ***l'Université Populaire*** quatre ou cinq fois par an, comme par le passé. Le Conseil municipal en est d'accord.

- M. Jean-Louis Hervier présente au Conseil la demande de l'association ***Festiverte*** qui se propose d'organiser un concert dans la salle polyvalente le 24 octobre 2009. Ses représentants ont présenté un système d'organisation destiné à prévenir tout débordement dans le village. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la location de la salle à Festiverte, pour le concert du 24, mais n'en autorisera pas d'autre, au cas où il y aurait des problèmes à la sortie de la manifestation.

- M. Hervier présente un devis pour ***complément d'équipement*** de la salle communale, incluant un tapis de scène et un écran de projection, afin de permettre les conférences de Connaissance du Monde programmées pour la saison 2009-2010 par l'association Entracte à Boège. Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement, pour un devis de 3224,41 euros.

- M. Hervier présente une demande de la ***Banque Alimentaire de Haute-Savoie*** pour une subvention en vue de la mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité de leur entrepôt d'Annemasse. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de refuser cette subvention.

- Mme Scherrer communique au Conseil municipal une demande de M. Viron, Président de l'association Entracte à Boège qui demande à être reçue par le Conseil, lors de la prochaine réunion, afin de présenter le programme des spectacles pour la saison 2009-2010. Le Conseil municipal recevra l'association lors de sa réunion de septembre.

V - Personnel Communal

Modification du Régime Indemnitare.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du 29 mars 2004 décidant la mise en place d'un régime indemnitaire pour le personnel occupant les différents emplois communaux.

Cependant, il demande au Conseil Municipal, compte tenu de l'évolution des postes créés et occupés, de modifier la liste des emplois y figurant.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des termes de la délibération du 29 mars 2004,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE de MAINTENIR les dispositions** figurant dans la délibération du 29 mars 2004 jointe à la présente,

d'Exclure le grade de « bibliothécaire », la compétence relevant du SIVOM du Canton de Boège depuis juillet 2007

d'INCLURE les grades suivants dans les différentes primes : Attaché territorial pour les I.F.T.S. et l'I.E.M.P. ; Agent de maîtrise pour l'I.A.T. ; Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe pour l'I.E.M.P. ; Adjoint Administratif pour l'I.A.T.

VI - Passage du « SIVOM à La Carte » en « SIVOM »

M. le maire rappelle au Conseil municipal que les statuts actuels du SIVOM de la Vallée Verte doivent être modifiés et revotés pour permettre le changement de statut de cet EPI – passage de SIVOM à la carte en SIVOM – en vue du passage en communauté de communes.

Ces nouveaux statuts ont été communiqués aux élus lors d'un Conseil municipal présent.

Après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts du SIVOM de la Vallée Verte, votés par le Comité syndical en réunion du 15 juin 2009.

VII - Questions Diverses

- ***Assistance juridique*** : M. le maire présente la proposition de contrat du cabinet d'avocats de Maître Rey, qui propose une facturation à la prestation sur la base de 200 euros HT de l'heure. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

- M. Saillet présente un devis pour **l'informatique de l'école**. Un des ordinateurs est en panne et devrait être réparé, un autre est dédié au support du PINGOO, utilitaire de gestion et de contrôle des communications Internet mis à disposition par le CITIC, et dont l'usage est obligatoire dans les établissements scolaires. Le CITIC prévoit le remplacement de ce PINGOO par une nouvelle génération, plus exigeante en capacités. Il serait donc nécessaire de racheter deux ordinateurs et de mettre à niveau les deux précédents pour un devis se montant à 1700 euros. Il faudrait aussi prévoir la formation d'un personnel de l'école pour la gestion du nouveau PINGOO, à choisir par la directrice dans l'équipe ; le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette acquisition à l'unanimité.

- Après quelques informations données sur les résultats de la saison de la piscine et les soucis avec le liner, Monsieur MAURON précise que la rampe handicapée et le changement de la porte ont été effectués à l'école primaire.

M. Mauron invite les membres du Conseil municipal au vin d'honneur qu'il offre sous la Grenette, le 12 septembre, à l'occasion du mariage de sa fille Fanny, à partir de 11 h 30.

- M. Musard propose de fixer la **date de l'inauguration de la nouvelle salle au 10 octobre**. Le Conseil, tout en s'accordant à regretter l'absence de M. Denis Henry à cette date, décide néanmoins de s'y tenir.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 45.